

Inforquartier 2007

N° 19

25^e année

**BULLETIN ANNUEL D'INFORMATION
DE VOTRE COMITÉ DE QUARTIER, GAQ ASBL**

Groupe d'animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles, dit Quartier Nord-Est
Animatiegroep van de Europese Wijk van de Stad Brussel, Noord-Oost-Wijk genoemd



30/9: fête des squares
30/9: feest op de squares

Patrimoine

Nature

Urbanisme

Au fil des rues...

Schéma directeur

Sommaire complet en page 2



Le GAQ

Le Groupe d'animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles est une asbl qui a pour objet, en dehors de tout esprit de lucre, de veiller à une évolution harmonieuse du Quartier, de favoriser la rencontre entre ses habitants, d'y promouvoir la qualité de la vie, la protection du patrimoine et l'animation culturelle.

Son conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration du GAQ sont élus par l'Assemblée générale pour un terme de deux ans. Les membres actuels sont Jacqueline Gilissen (présidente), Alain Dewez (vice président), Charles De Clercq, Christian Dekeyser, Javier Lora Garcia, Arabel Goldenson, Félicie Martin, Randy Rzewnicki, Philippe Toussaint, Philippe Van Parijs et Michel Van Roye.

Son site Internet www.gaq.be

Le GAQ dispose d'un site Internet (en construction permanente). Son adresse est <http://www.gaq.be>. Il est partiellement disponible en trois langues (FR/NL/EN) et est régulièrement enrichi par des photos du quartier, un aperçu de son histoire et des informations diverses. Les suggestions et offres de services (multilingues) sont les bienvenues auprès du responsable du site Charles De Clercq, courriel webmaster@gaq.be.

Ses réunions

Le GAQ se réunit en assemblée mensuelle en principe **chaque premier mardi du mois à 20h précises** au premier étage de l'école située 21 rue J.W. Wilson (près de la chaussée de Louvain).

Tous les habitants du quartier y sont les bienvenus, qu'ils soient déjà membres ou non du Comité, pour s'informer de ce qui se passe et se prépare près de chez eux, pour informer les autres des problèmes qu'ils perçoivent et pour rechercher ensemble comment agir pour améliorer la qualité de vie de tous. Nous n'apportons pas de solutions, nous ne pouvons que donner des pistes pour aider les citoyens à se faire entendre et appuyer leur demande.

Nous y accueillons régulièrement des représentants de la police et des autorités communales ou régionales.

Les dates des réunions pour les mois à venir: les 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre 2007, ainsi que les 8 janvier, 5 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin et 2 juillet 2008.

Ses membres

Tout habitant du quartier et toute autre personne souscrivant aux objectifs du GAQ peuvent en devenir membres en versant € 15 sur le compte 001-1128651-35 de Fortis et en communiquant nom, adresse postale, adresse électronique et téléphone à la présidente du GAQ, Jacqueline Gilissen, gaqne@hotmail.com; gaq@gaq.be ou j.gilissen@gaq.be (tél. 02 735 87 95).❖



Jacqueline Gilissen, présidente du conseil d'administration

Sommaire

- 2 Le GAQ
- 3 Editorial
- 4 Le quartier européen
- 5 Patrimoine
- 6 Nature et environnement
- 8 Urbanisme
- 9 Zone d'habitation en péril
- 10 Au fil des rues
- 16 Le nouveau schéma directeur décortiqué par le GAQ
- 18 Quelques informations
- 19 Feest op de squares
- 20 Fête des squares

À tous les habitants du quartier européen de la Ville de Bruxelles, bonjour.

Cher voisin, chère voisine,

Comme chaque année, ce petit journal vous est distribué par le « comité de quartier ». Il a pour objectif de vous faire connaître ce groupe de bénévoles habitant le quartier et préoccupés de qualité de vie mais également de présenter ce quartier aux nouveaux habitants et à ceux qui séjournent chez nous pour de plus courtes durées.

Le GAQ existe depuis plus de 30 ans, les premières ébauches de sa création se situent dans les années 70. En mars 1982, il y a donc 25 ans, le GAQ se constitue en asbl. Depuis, cette association travaille bénévolement à défendre les habitants et leur qualité de vie au sens le plus large. Dans cette optique, nous avons fait des choix pour assurer, dans ce quartier européen un peu particulier, la meilleure compatibilité possible entre résidentiel, commercial et administratif. Ainsi, plus précisément, dans le domaine de l'urbanisme par exemple, nos démarches ont pour objectif de garder le caractère résidentiel du quartier tout en y intégrant de nouveaux habitants. C'est pour cela que nous voulons, entre autres, protéger la valeur patrimoniale et environnementale mais aussi conviviale des jardins et intérieurs d'îlots. C'est pour cela aussi que nous refusons les changements d'affectation de commerce vers HORECA ou vers les commerces de nuit peu compatibles avec la vie d'un quartier résidentiel. Dans la zone définie comme administrative, nous encourageons vivement une nouvelle mixité en réintroduisant logement et commerce.

Rappelons que la qualité de vie de quartier n'est pas uniquement le résultat des actions des pouvoirs publics et des promoteurs, c'est aussi et surtout l'affaire de tous ceux qui y vivent.

Chaque année, nous vous présentons ici un bilan de nos réunions, de nos contacts, de nos invitations, de nos activités diverses qui visent à rendre la vie dans le quartier agréable pour tous et à lui conserver son caractère résidentiel et sa qualité de vie. Toutes ces informations - et beaucoup d'autres - se trouvent dans les procès-verbaux de nos réunions mensuelles, disponibles sur notre site www.gaq.be

COMMENT

FONCTIONNONS-NOUS ?

des réunions mensuelles

Nos réunions, auxquelles vous êtes cordialement invités chaque premier mardi du mois, comportent toujours trois points incontournables : les questions à la police - nous avons le plaisir d'accueillir un ou même deux commissaires à nos réunions, les questions à la

Ville - questions que nous transmettons aux autorités compétentes - et enfin les enquêtes publiques en cours. D'autres sujets sont également abordés suivant un ordre du jour. Enfin, un point « divers » permet à chacun d'aborder une nouvelle question.

Pour la police, les questions portent notamment sur le stationnement, le bruit, la circulation automobile, les agressions. Il n'y a là rien de bien neuf mais parfois les échanges avec la police éclairent le débat.

Pour la Ville, nous récoltons les demandes que des habitants aimeraient voir soumises aux autorités communales et les faisons suivre. Assez régulièrement, nous recevons des réponses. Les questions qui reviennent concernent essentiellement

- la propreté : poubelles publiques débordantes, dépôts clandestins, la saleté générale de certaines rues comme la rue du Noyer que deux communes se partagent... et qui est une voirie régionale,
- l'entretien et la surveillance des zones vertes et les déchets verts,
- la mobilité : passage pour piétons, circulation des cyclistes, la mise en sens unique de la rue Archimède entre Schuman et Stevin,
- l'éclairage public
- les chantiers, à quelle heure peuvent-ils commencer, ont-ils une obligation de remise en état ?

des invitations

Précédemment, nous invitons à nos réunions les échevins de l'urbanisme, de la propreté, des espaces verts et des travaux publics. En 2007 avec la nouvelle majorité, nous avons changé la formule. Au début de cette année, le conseil d'administration du GAQ a rencontré les différents échevins. Nous leur avons soumis une série de questions liées à nos préoccupations, à nos souhaits et revendications,... À la fin de cette année et au début de l'année prochaine, nous les inviterons à nos réunions publiques afin d'obtenir leurs réponses et connaître les actions qu'ils vont mener pour l'amélioration de la qualité de vie dans notre quartier.

Nous avons reçu cette année à nos réunions plusieurs personnalités responsables de notre environnement : en janvier, c'était « Madame Europe », Marie-Laure Roggemans, chargée par le Ministre-Président Picqué de coordonner les actions des intervenants belges dans l'aménagement du quartier européen. Le schéma directeur est sur la table et a constitué le gros de notre réflexion en ce début d'année. Lire à ce sujet les réactions du GAQ au schéma directeur en pages 16 et 17.

Nous avons également reçu le ministre de la Mobilité, Pascal Smet, et Jean Michel Mary,

non en tant que membre fondateur du GAQ mais comme porte-parole de la STIB dont il nous a exposé les projets dans le quartier, ainsi que Françoise Dupuis, ministre régionale en charge du Logement et de l'Urbanisme, à propos notamment des projets « logements » du quartier et de la reconversion d'immeubles de bureau en logement.

un suivi des enquêtes publiques

Les demandes les plus fréquentes continuent à concerner des divisions de maisons, des constructions d'annexes et terrasses, des changements d'affectation avec une nouveauté, du bureau converti en logement. Beaucoup de demandes concernent des travaux présentant des désagréments certains pour les voisins ou des régularisations après coup pour travaux déjà terminés. Pour beaucoup de problèmes évoqués lors de nos réunions, une solution très simple existe : le rappel à la norme. C'est le cas notamment des terrasses qui, selon le code civil, ne doivent pas porter atteinte à la vie privée des voisins, ni prendre le soleil, et doivent être closes par une palissade d'1,8 mètre. Si on commençait par cela, de nombreux conflits seraient évités. Vous trouverez plus loin et dans le chapitre « au fil des rues » ci-dessous quelques exemples d'enquêtes publiques dont nous sommes préoccupés cette année.

de grandes mobilisations

Au chapitre des grandes mobilisations, rappelons celles des habitants de l'avenue Michel-Ange et des autres rues et avenues limitrophes de la zone de bureaux pour demander une meilleure protection du logement occupé par de « vrais habitants » stables dans notre quartier résidentiel. L'idée d'un PPAS (plan particulier d'affectation du sol) pour les îlots frontières entre les zones administrative et résidentielle a été proposée à la Ville par les habitants (voir plus loin). D'autres mobilisations sont également reprises plus loin : à propos de la « mixité » rue St Quentin, des terrasses HORECA sur les trottoirs ou de la multiplication de l'HORECA avec utilisation des jardins.

des fêtes

Enfin, le GAQ assure l'organisation de fêtes ou les soutient : les squares en fête et deux fêtes de rue - à la rue Luther et à la rue de Pavie -, ainsi que des visites pour ses membres : à Limelette chez un installateur de panneaux solaires, à l'Hôtel Van Eetvelde (Maison du gaz) av. Palmerston, à la Maison Cauchie, à la Maison Autrique, au Parlement de Bruxelles-Capitale.

Le quartier européen...

C'est quoi?

C'est une extension, rattachée il y a 125 ans à la Ville de Bruxelles, qui comprend :

- le Quartier des Squares et du Cinquantenaire, résidentiel, limité par la chaussée de Louvain et la rue du Noyer, le Cinquantenaire, Schuman et la rue Joseph II; ses 13.000 habitants sont répartis dans 80 îlots de logement.
- le Quartier européen, administratif, avec ses millions de m² de bureaux; il s'étend de l'avenue des Arts au parc Léopold et à Schuman. ❖

Le quartier en chiffres...

Le nombre d'habitants du quartier nord-est a fortement évolué depuis sa création au seuil du siècle dernier. Vers 1900, la population de ce faubourg est évaluée à 23.000 personnes. Entre cette date et 1910, c'est-à-dire pendant la période de développement du quartier des squares, la population augmente pour atteindre 28.000 personnes.

Ce chiffre persiste jusqu'au début des années cinquante, date à laquelle s'amorce une sérieuse dégringolade due essentiellement à la transformation des logements en bureaux et parfois à la suppression de logements en faveur de l'espace public: 25.000 en 1961, 22.000 en 1970, 16.000 en 1980, 12.000 en 2000 mais 13.000 aujourd'hui. D'autres évolutions caractéristiques de ce quartier peuvent être observées: le pourcentage d'étrangers croît régulièrement: de 31% en 1980 à 54% aujourd'hui contre 28% seulement dans l'ensemble de la Ville; la taille des «ménages» diminue beaucoup plus que dans d'autres zones de la ville: en 1970, les personnes vivant seules représentaient 47%, les ménages de plus de 2 personnes: 27%. En 2001, les personnes seules constituent 64% des habitants et les ménages de plus de deux personnes seulement 17%. Tous ces chiffres caractérisant notre quartier expliquent sans doute certains des phénomènes que nous observons: multiplication des logements très petits par division des maisons, multiplication des petits «HORECA» et des mini-GB, circulation... Sans compter que les chiffres officiels de population ne reprennent pas de résidents particuliers de notre quartier comme les stagiaires de l'Union européenne et autres personnes qui ne font ici que de plus ou moins courts séjours. ❖

S'Y DÉPLACER...

Nouveaux bus, lignes revues...

Depuis le 2 juillet dernier, plusieurs modifications ont été apportées au réseau de la STIB dans le quartier.

La plus visible est sans doute l'exploitation du bus 63 au moyen des tout nouveaux bus articulés récemment achetés par la STIB. La ligne effectuant désormais une liaison «De Brouckère – Cimetière de Bruxelles», bénéficie de ces nouveaux véhicules confortables et spacieux mais aussi moins polluants et moins bruyants, répondant aux plus sévères normes européennes (Euro 4).

L'autre modification très visible est l'apparition du bus 60 au square Ambiorix. Celui-ci offre désormais une liaison vers le rond-point Schuman, la place Jourdan, la place Flagey et Uccle.

La toute nouvelle ligne 79 offre pour sa part une liaison entre le rond-point Schuman, Diamant, le CORA et l'UCL.

Le bus 28 relie la place Dailly et la rue du Noyer à Woluwé-St-Lambert, offrant une liaison entre le quartier et de nombreux établissements scolaires que fréquentent les enfants du quartier.

Enfin, l'historique bus 54 est désormais le 64 et voit son itinéraire limité à la Porte de Namur. Cette modification va sensiblement améliorer la régularité et le respect des horaires de cette ligne dont les aléas étaient légendaires!

Et pour les noctambules, sachez que depuis le 16 avril dernier, deux lignes du réseau Noctis vous ramènent à la maison les vendredis et samedis soir.

Tout ceci change sans doute bien des habitudes, mais c'est pour une meilleure qualité de service public.

Avant ces modifications, quelques adaptations locales de l'espace public ont été effectuées afin de faciliter le passage fluide des bus: terminus et nouvelle bande bus place Dailly, réaménagement local place des Gueux, réparation des plateaux au carrefour «Gravelines-Eburons».

En parlant de plateaux, c'est la présence du nouveau plateau ralentisseur de la rue Veronèse, réalisé afin de sécuriser les abords de l'école qui a conduit à modifier l'itinéraire du bus 63 en direction des faubourgs. Il n'était matériellement plus possible aux

bus de franchir cet obstacle, d'où le passage désormais par l'avenue Michel-Ange.

Plus rien ne devrait être modifié au réseau du quartier dans les années à venir, si ce n'est l'étude visant à améliorer l'espace public du square Ambiorix dans le respect de son statut de site classé, et dont les premières propositions devraient être présentées au GAQ à l'automne.

Camions

À mi-chemin entre la mobilité et le patrimoine, comment empêcher le stationnement de camions devant les maisons classées sinon par le placement de panneaux d'interdiction. Les autorités nous ont demandé un dossier complet avec photos des maisons.

Passages pour piétons

Eclairage des passages piétons: Une autre de nos demandes inlassablement répétées depuis plusieurs années a été l'installation de lampes qui éclairent mieux les passages piétons. Quelques-unes ont été installées. Nous poursuivrons... Surtout aux passages piétons donnant accès aux parcs et aux arrêts de transport en commun comme à la station Maelbeek.

Vélos

Certains d'entre nous participent à la commission vélo de la Ville. Il semble que 90 % de notre plan vélo ait été accepté. Il reste de grosses lacunes: le marquage au sol des sens uniques limités, des range-vélos près des parcs et plaines de jeux ainsi que sur certaines immenses oreilles de trottoirs, et des zones-confort sur les voiries pavées. Nous

avons particulièrement demandé des range-vélos devant la poste de l'avenue Cortenberg, demande acceptée. À quand la réalisation? ❖



Patrimoine

RÉNOVATION DE CHÂSSIS À L'IDENTIQUE VERSUS ISOLATION... AVEC UNE TOUCHE PATRIMONIALE

Notre quartier se rénove. Certains d'entre vous ont sûrement été frappés par l'aspect pimpant que prennent certaines rues qui semblaient perdues à jamais dans la grisaille. Le bas de la rue John Waterloo Wilson en est un exemple. Hélas, ces rénovations ne sont pas toujours respectueuses du patrimoine auquel elles s'appliquent. L'exemple le plus frappant de cette détérioration concerne certainement le remplacement des châssis. Celui-ci, dans tout notre quartier, ne peut se faire qu'à l'identique. C'est-à-dire que les châssis doivent garder la même forme et le même aspect que ceux qu'ils remplacent. Ce n'est pas réellement ce qui se produit le plus souvent. Les participants aux rencontres « îlot écologique » ont eu l'occasion d'écouter plusieurs spécialistes préciser un certain nombre de choses et tordre le cou à quelques idées reçues.

Vincent Heymans, responsable de la cellule communale du Patrimoine et auteur d'un intéressant fascicule sur le patrimoine des squares, démontre l'importance architecturale des châssis dans le bâti bruxellois. Ceux-ci ont été conçus en même temps que le bâtiment et participent à leur cohérence architecturale. Changer les châssis change inévitablement l'harmonie de l'ensemble du bâtiment. Au XIXe, début XXe siècle, l'architecte dessinait les châssis en même temps que les façades et les façades elles-mêmes formaient une cohérence avec l'aménagement intérieur.

En changeant les châssis on perd également des témoins du savoir-faire de l'époque, ainsi que les informations sur l'aspect originel des menuiseries (finitions, teintes, vernis).

Conclusion : il faut faire une balance entre ce que l'on perd à changer et ce que l'on y gagne.

Jérôme Bertrand, conseiller au Centre Urbain, éclaire un autre aspect lié aux châssis : concilier patrimoine et confort. Il rappelle les différentes fonctions de la fenêtre qui sert à aérer, à réguler l'humidité, à faire entrer et à distribuer la lumière dans l'habitat et sert de contact avec l'extérieur. Il reprend quelques valeurs techniques telles que la surface nette éclairante, les transmissions lumineuses des différents vitrages, les transferts solaires et les valeurs d'isolation thermique. Il

compare ces valeurs d'isolation thermique avec celles d'autres parties du bâtiment, telle que maçonnerie, afin de déterminer l'importance réelle des châssis dans les déperditions énergétiques. L'impact des châssis sur les performances énergétiques du bâtiment est atténué en région urbaine du fait de la compacité des bâtiments. Ceux-ci étant généralement mitoyens, les déperditions énergétiques sont moins importantes que dans l'habitat en ordre ouvert (4 façades) et relèvent plutôt d'un entretien adéquat (étanchéité, restauration de pièces défectueuses). En termes de retour sur investissement destiné à la réduction de consommation énergétique, le temps de retour pour le remplacement des châssis est de 40 ans, ce qui place cet investissement parmi les moins rentables en termes d'économies d'énergie. Il indique que la priorité en matière d'investissement réducteur de consommation est l'isolation de la toiture. Les anciens châssis se prêtent aussi beaucoup mieux à la réparation que les châssis plus récents, car ils sont conçus comme des pièces assemblées.

Conclusion : le maintien des châssis anciens mérite d'être privilégié pour des raisons patrimoniales, d'hygiène (humidité, ventilation) et environnementales (traitement des déchets, transport...).

Enfin, F. Hossey, architecte de notre quartier, propose, dans les cas où le remplacement des châssis s'avère nécessaire, d'améliorer les profils des châssis actuels standardisés par une intervention technique permettant de recréer le relief, de respecter les proportions anciennes, cela pour un surcoût variant de 20 à 30 % par rapport à un châssis neuf de qualité. Il a réalisé différents dessins techniques qui ont été expérimentés avec succès. Il propose aussi de contacter des fabricants de châssis en leur proposant d'intégrer ces améliorations dans la chaîne de fabrication. La démarche reste néanmoins plus simple avec un petit atelier de menuiserie.

Pour trouver des artisans capables d'effectuer ce travail, une base de données est disponible sur le site du Centre Urbain. ♦



Nature et environnement



Vleermuizen zijn beste burens

Misschien heb je ze al eens opgemerkt als je op het terras geniet van een warme zomeravond.

Vleermuizen scheren rakelings langs muren en daken. Ze navigeren aan de hand van echo's, hoe precies is niet bekend. Ze eten graag muggen – dankzij vleermuizen leven we redelijk muggenvrij.

Ze hebben ons ook nodig want ze slapen in muurholtes en onder dakpannen. Wanneer je het dak gaat vervangen, denk dan ook aan de vleermuizen. Er bestaan speciale gesloten dubbele dakpannen waarin vleermuizen kunnen slapen. Zulke dakpannen passen in elk dak. Steek er alsjeblieft een of twee in je nieuwe dak.

Dan blijven de vleermuizen beste burens zonder bij je binnen te geraken. ❖

Onze bomen op het web

Dat onze wijk veel groen heeft kun je goed zien op Google Earth. Laten we dat vooral ook zo houden want het is goed voor mensen en een paradijs voor vogels.

De gewestelijke Dienst voor Monumenten en Landschappen houdt een databestand bij van de oude bomen:

<http://www.monument.irisnet.be/nl/sites/inven-arbres.htm> ❖

Les oiseaux dans les jardins, douce musique...

Levez la tête et vous verrez que notre quartier est aussi habité par une grande variété d'oiseaux: mésanges, moineaux, hirondelles, grives, merles, rossignols, pies et corneilles, mais aussi perruches et certains rapaces. C'est bien entendu grâce à la densité végétale de nos intérieurs d'îlot et des espaces verts publics qu'ils sont si nombreux. Si vous voulez en savoir plus sur les espèces que vous pourrez rencontrer, rejoignez le site internet www.gaq.be ❖

À quand enfin une collecte des déchets verts?

Pourquoi notre quartier est-il encore exclu de la collecte des déchets verts? La majorité des maisons disposent d'un jardin et la seule solution qui nous est proposée est de nous rendre rue du Rupel, le long du canal, le dimanche après-midi entre 15h et 16h45 pour y déposer nos déchets verts: ce n'est pas raisonnable! Vous pouvez réagir en protestant auprès de l'Agence Bruxelles Propreté, avenue de Broqueville, 12 à 1150 Bruxelles. Et pourquoi l'Agence Bruxelles Propreté ne s'entendrait-elle pas avec la Ville de Bruxelles pour ouvrir un lieu d'accueil de déchets verts un demi-jour par semaine durant la belle saison dans le bas du square Ambiorix?... Le recyclage des déchets verts dans le quartier européen, c'est plus qu'un symbole, c'est aussi une nécessité. ❖

Mieux regarder les beaux arbres de notre quartier

L'idée a germé au sein du GAQ de mettre mieux en valeur la «nature» qui entoure les joyaux «patrimoniaux» dans notre quartier, en faisant découvrir aux habitants ainsi qu'aux visiteurs de passage les très beaux arbres qui le peuplent, en commençant par ceux du Square Ambiorix.

C'est ainsi que les enfants d'une classe de 5e-6e primaire de l'école fondamentale La Retraite du Sacré-Cœur, animée par son instituteur M. Jean-Yves Dutoit, et avec l'aide de Marie-Jeanne Marion, guide-nature habitante du quartier, ont découvert à l'automne 2006 les arbres courants qui ornent le Square Ambiorix. Ce 24 mai 2007, sous un soleil radieux, ils ont identifié et situé sur un plan du square des arbres plus rares ou exotiques: tulipier de Virginie, copalme d'Amérique, frêne à manne, sophora du Japon, févier d'Amérique, entre autres.

Tout est donc prêt pour mettre en œuvre le projet d'«arboretum», dès que la Ville aura confirmé son feu vert, et peut-être même alloué le subside nécessaire, pour la pose de plaquettes d'identification sur les arbres ainsi marqués par les enfants. ❖

COMMENT PARTICIPER CONCRÈTEMENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE? PROJET D'ÎLOT ÉCOLOGIQUE DANS LE QUARTIER

Dans le cadre d'une mission orientée vers le développement durable, la Délégation au développement de la Ville a mis en place, pour une durée d'un an, un projet d'îlot écologique pilote.

Ce projet participatif vise à réduire l'empreinte écologique, d'une part, en réduisant les dépenses énergétiques, la consommation d'eau, la production de déchets etc., et, d'autre part, à accroître la convivialité entre les différents acteurs de l'îlot: riverains, commerçants, employés publics, etc.

Après analyse, cet îlot a été choisi dans notre quartier Nord-est entre autres parce que les récentes commissions consultatives ont montré que les habitants y étaient très demandeurs et motivés par une qualité accrue de leur cadre de vie. L'îlot concerné est celui compris entre le square Ambiorix, le boulevard Clovis et les rues de Gravelines et de Pavie. Parmi les critères de choix de cet îlot figuraient la densité de population avec une bonne proportion de propriétaires occupants et de locataires, une morphologie homogène et bien préservée, ainsi qu'une diversité intéressante

de fonctions au niveau des affectations: habitat, bureaux, commerces et équipements publics.

Un travail concret a été entamé sur le terrain par la Délégation. À ce jour, des visites ont été organisées, diverses actions menées et plusieurs séances d'information ont eu lieu en soirée durant lesquelles des experts invités ont abordé des thèmes bien définis, dont voici le détail:

L'énergie: le Défi-Energie de Bruxelles Environnement, l'Association pour les Energies Renouvelables: «Les énergies renouvelables et l'habitat», Visites de la maison des énergies renouvelables, Distribution du dépliant «Factures d'énergies à la hausse? Faites un check-up».

Les déchets: usage des langes lavables/bio au sein de la crèche de la Ville implantée dans l'îlot, compostage, l'incinérateur de Bruxelles.

La mobilité: les déplacements alternatifs à l'automobile dans le quartier, enquête visant à connaître les habitudes des usagers du quartier en matière de mobilité.

Le patrimoine: les châssis en bois.

L'eau: réhabilitation des citernes d'eau de pluie, usage des produits de lessive écologiques au salon-lavoir.

L'alimentation: la projection du film «We feed the World».

La communication et l'information: un site Internet pour faire connaître le projet (en cours), Participation à diverses fêtes de quartier et événements, carte des 'ressources durables' dans le quartier (en cours).

Pour plus d'informations sur ces différents thèmes ou si vous souhaitez prendre part aux projets et actions, vous pouvez vous adresser directement à la Délégation au développement durable de la Ville par téléphone au 02/ 279 31 43 ou par mail à l'adresse ddv-aos@brucity.be. Nous vous invitons aussi chaleureusement à venir rencontrer à la fois des membres de la délégation et des habitants ayant déjà pris part aux diverses actions, qui seront présents lors des Squares en fête le dimanche 30 septembre prochain au Square Ambiorix. L'occasion rêvée d'un contact direct, de se familiariser avec le projet et de récolter toutes les informations nécessaires. ♦



Urbanisme...

HORECA ET ÎLOTS...

Les jardins sont une richesse que d'autres capitales nous envient mais ils sont menacés: « Une boulangerie située rue Archimède a demandé que son rez commercial soit ré-gularisé comme "boulangerie - pâtisserie avec salon de consommation et utilisation du jardin comme terrasse du salon de consommation". Actuellement, seule l'activité de boulangerie y est autorisée: l'activité de restauration et les tables dans le jardin sont clandestines. À première vue, demande bien innocente d'un resto sympa, pensez-vous? »

C'est en ces termes que les habitants de cet îlot Michel Ange – Franklin - Archimède – Ambiorix en ont appelé à leurs voisins. Les désagréments de la présence de plus en plus envahissante de l'HORECA dans la zone d'habitation à caractère résidentiel du quartier européen ont été dénoncés à maintes reprises par le comité de quartier et par IEB, notamment dans l'étude sur les intérieurs d'îlot. Promesse a été faite aux habitants il y a plusieurs années de ne plus permettre de nouvelles affectations HORECA dans le coin. Aujourd'hui un PRAS le

précisant est en préparation. Dans ce cas-ci, l'affectation HORECA avait été refusée. Malgré cela, la «boulangerie» est bien exploitée en resto, avec travaux sans permis pour aménager le sous-sol et utilisation du jardin en terrasse, ce qui constitue une dérogation au PRAS. La position de l'Echevin de l'Urbanisme, M. Christian Ceux, est très claire par rapport aux atteintes en intérieur d'îlot. Il a affirmé: « Nous ne donnerons jamais de permis pour les extensions HORECA en intérieur d'îlot [jardins] dans une zone d'habitation à prédominance résidentielle ». Aujourd'hui, le permis a été refusé pour l'utilisation du jardin. Quelle est l'étape suivante?

Est-ce que les autorités vont carrément fermer tous les établissements qui opèrent actuellement sans permis? Ou vont-elles tolérer leur présence, en laissant la possibilité aux riverains de trouver un compromis avec les exploitants?

En 2006, pour la première fois, les services de l'urbanisme de la Ville » ont fait un pe-

tit tour des terrasses en intérieur de l'îlot et ont dressé des PV aux exploitants en infraction. Avec quelles suites?

D'une manière plus générale, quelle est notre position vis-à-vis des établissements HORECA dans notre quartier? Nous aimerions les voir se redéployer en zone administrative là où se trouve le plus gros de leur clientèle. Comment encourager les HORECA (nouveaux et existants) à s'installer dans les locaux commerciaux en construction, par exemple le long de l'av. de la Joyeuse Entrée? Les loyers sont moins élevés en zone résidentielle – il faut éviter la situation qui s'est produite à l'av. Livingstone, où les loyers des rez commerciaux étaient tellement élevés qu'aucun commerçant n'a voulu s'y installer. En plus, les exploitants qui seraient prêts à déménager en zone administrative devront faire face à des frais d'aménagement. Comment les encourager? Les autorités devraient adopter une position plus proactive. ♦

ET NOUS, ON MARCHE OÙ? UN OBSTACLE À LA MOBILITÉ DES PIÉTONS LES TERRASSES HORECA DE LA RUE FRANKLIN

Le quartier européen est envahi de commerces HORECA et, au retour des beaux jours, des terrasses s'installent sur les trottoirs et dans les jardins en intérieur d'îlot.

Pour ce qui concerne les trottoirs, le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) du 21 novembre 2006 régit l'occupation de l'espace public, en particulier le cheminement libre des piétons. Ainsi, dans l'article 4, Section 2, Titre VII, il est stipulé que la largeur minimale de cheminement libre doit être de 1,50 m pour un trottoir dont la largeur totale est supérieure à 2 m. En présence d'un petit obstacle dont la longueur n'excède pas 50 cm (un poteau par exemple), l'espace libre doit comporter au moins 1,20 m.

Dans la rue Franklin, les trottoirs ont une largeur de 2,45 m: la largeur pour une terrasse ne devrait donc pas excéder 1 m, contrainte que la plupart des commerces HORECA ne respectent évidemment pas, ce qui conduit à un envahissement abusif de l'espace public.

En dépit d'une configuration des lieux peu propice à ce type d'exploitation, les Autorités de la Ville délivrent néan-

moins des autorisations qui sont sources de problèmes récurrents de mobilité pour les piétons, en particulier pour les invalides et personnes âgées ainsi que pour les poussettes d'enfants. L'espace libre dévolu aux piétons, réduit souvent à moins de 50 cm (!), oblige ceux-ci à cheminer en file indienne sur une portion de trottoir généralement dégradée (dalles déchaussées).

Voici des années que les habitants se mobilisent pour dénoncer ce problème et les avertissements et les remarques périodiques de la police n'y changent rien: les tables déplacées en présence des policiers sont remises en place quelques instants plus tard.

Signalons toutefois qu'une action récente de la police a permis une amélioration de la largeur du cheminement libre qui passe des 35-60 cm constatés en mai à ...90 cm (!), mais pour combien de temps?

La Ville de Bruxelles doit donc revoir le mécanisme d'octroi des autorisations afin de tenir compte effectivement de la configuration des lieux d'exploitation et permettre d'agiter une sanction sous la forme du retrait des autorisations. ♦



Zones d'habitation en péril

UN NOUVEAU PPAS POUR PROTÉGER LA ZONE EN BORDURE DE LA ZONE ADMINISTRATIVE

L'idée d'un PPAS fait suite aux craintes des habitants de voir le quartier Franklin-Michel-Ange-Archimède grignoté par l'HORECA et des projets du type Cortange - mise en communication de plusieurs maisons et destruction des parcelles à l'intérieur de l'îlot pour construire ce qui est en fait un immeuble de flat-hôtel. Le comité de quartier a fait un travail de base, relevé les îlots à inclure dans ce PPAS, proposé un cahier des charges en prenant modèle - notamment sur les erreurs à ne pas répéter- sur l'îlot Stévin.

Les habitants entendaient souligner les pressions immobilières constantes sur le quartier des squares en bordure des zones bureaux, mettre en évidence les divergences entre les prescriptions du PRAS et la réalité sur le terrain, tirer la sonnette d'alarme sur le danger encouru par notre patrimoine architectural et exprimer les inquiétudes et les volontés des habitants. Le texte complet du projet soumis par les habitants se trouve sur notre site, www.gaq.be

En novembre 2006, le Conseil communal approuve la décision d'élaborer 3 PPAS dans le quartier Nord-Est en vue de protéger le logement soumis à une forte pression de bureaux et de l'HORECA et de prévoir des mesures pour le maintien et la mise en valeur du patrimoine architectural. Ces trois PPAS couvrent la zone située entre le square Ambiorix et la zone de bureaux Schuman-Cortenbergh: "Archimède" 06-01, "Véronèse" 06-02 et "Saint-Quentin" 06-03. Ces PPAS seront donc établis. Le GAQ suivra cela de près.

Où encore loger des familles? Limiter le saucissonnage des maisons

De plus en plus, les maisons unifamiliales bruxelloises sont divisées en unités de logement plus petites. Des flats, il en existe déjà plus qu'assez, alors qu'il y a pénurie de maisons unifamiliales: c'est pourquoi de nombreuses communes prennent des mesures pour endiguer ce phénomène. C'est ce qu'écrivait B. Hubo dans l'hebdomadaire Brussel Deze Week du 7 juin dernier.

Le bourgmestre d'Etterbeek estime que sa commune est la plus touchée, et a créé un «observatoire du logement» qui a attribué

à chaque habitation une «carte d'identité». S'il est constaté qu'une habitation a été divisée sans permis, la commune en appelle à la justice et se porte partie civile pour réclamer que l'immeuble soit remis dans son état d'origine.

Schaerbeek est encore plus sévère: la division d'un immeuble de logement n'est autorisée que s'il subsiste un logement d'au moins 140 m² disposant d'un espace extérieur, et que les autres logements répondent aux normes de l'ordonnance régionale.

Jette doit faire face au même phénomène. Son échevin de l'urbanisme vient de le préciser, il est rare que son administration octroie un permis sans adaptation, et si l'immeuble fait moins de six mètres de large, la demande est refusée.

Et chez nous, à Bruxelles-ville?

«À Bruxelles-ville, il n'existe pas encore de directives claires en matière de division de maisons. «*Nous pensons bien à élaborer un règlement, mais pour le moment, nous procédons encore à un examen au cas par cas*», déclare Béatrice Coppieters, chef de cabinet de l'échevin Christian Ceux. «*Notre plan communal de développement se limite à préciser qu'il est interdit d'installer un logement dans un grenier*».

Un peu court: nous savons par expérience et ...jurisprudence que la Ville accepte la division de maisons par étage, les sous-sols ne pouvant devenir logement que liés aux rez-de-chaussée; les «greniers» ne pouvant devenir logement qu'en duplex avec l'étage inférieur. Cette position serait-elle abandonnée aujourd'hui?

D'une manière générale, nous avons cependant des craintes devant la systématisation de la division des maisons en petites unités destinées à la location à court terme. Rentabilité oblige mais le quartier y perd beaucoup en convivialité et agrément: accroissement du bruit, multiplication des voitures, désordre des poubelles en semaine et quartier désert le week-end, comme dans une zone bureau. Il faut que du logement correspondant à ce besoin soit disponible, mais il doit l'être en réintroduisant une mixité: bureaux, logement, commerce dans la zone administrative. ♦



Pour en savoir plus

1) 17 OCTOBRE 2001 - Règlement-redevance pour l'occupation privative du domaine public à des fins commerciales.

2) Les Communes sont tenues d'imposer des restrictions au placement de tables, chaises, terrasses sur les trottoirs. L'article 135, §2, 7° de la nouvelle loi communale dispose que: «(...) les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des communes sont: (...) 7° la prise des mesures nécessaires, y compris les ordonnances de police, afin de combattre toute forme de dérangement public». Suivant une circulaire interprétative du ministre de l'intérieur du 3 janvier 2005 (M.B. du 20 janvier 2005), les dérangements publics sont «des comportements matériels, essentiellement individuels, qui sont de nature à troubler le déroulement harmonieux des activités humaines et à réduire la qualité de la vie des habitants d'une commune, d'un quartier, d'une rue d'une manière qui dépasse les contraintes normales de la vie sociale».

Au fil des rues et autour des squares

Square Marie-Louise

Les engins de chantier et les camions de déménagement se sont succédé ces derniers mois.

L'ex-maison des industries chimiques a fait peau neuve: l'immeuble abrite désormais la représentation de la Bulgarie, nouveau membre de l'Union européenne. Et comme un drapeau en attire un autre, l'immeuble voisin, dû à Horta, arbore à présent le drapeau croate.

Les habitants du quartier se souviennent que les berges de l'étang du square Marie-Louise accueillait naguère de paisibles pêcheurs. C'est un autre genre d'animation qui a remué les eaux durant ce printemps: après deux mois de travaux consacrés au curage de l'étang, le square a retrouvé son calme en juillet.



Quant à l'ancienne clinique, désertée depuis plusieurs années, la belle endormie attend toujours que le promoteur Lixon la réveille de sa torpeur.

Rue du Cardinal

La construction d'un immeuble d'appartements suit son cours. On se souvient que l'intervention du GAQ lors de l'enquête publique préalable avait permis aux services compétents de la Région de mener des fouilles archéologiques sur le site de l'ancien domaine de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

Angle des rue de Verviers/Spa

Malgré la réticence des habitants, l'espace vert sauvage a vu s'ériger un ensemble d'appartements, dont certains cherchent encore acquéreur.

Rue de Spa

La Ville a manifestement investi dans l'aménagement de la voirie (asphaltage, plateaux surélevés aux carrefours, potelets,

parking payant sauf pour les riverains), tout comme dans la petite rue du Berceau. Reste par exemple à remettre en état l'asphalte de la rue du Marteau, où d'immenses trouées laissent apparaître les pavés. Le bas de la rue de Spa (mitoyen Ville de Bxl et Saint-Josse) a été asphalté au mois de septembre 2006, une semaine avant les élections... heureuse coïncidence... à charge du fonds Beliris de l'Etat. Le reste avait déjà été refait il y a +/- 15 ans.

La Ville de Bruxelles et Saint-Josse ont annoncé la réfection des trottoirs du bas de la rue de Spa et de la rue de Verviers (mitoyens Ville de Bxl et Saint-Josse) à partir du mois d'août 2007, à charge aussi du fonds Beliris.

Enfin, une autre belle réalisation de voirie passée en zone de bureaux: la rue Marie de Bourgogne (de la place du Luxembourg à la rue Belliard) complètement refaite avec des trottoirs lisses (et sans pavés, merci) et un nouvel asphalte antibruit... et aux frais de Beliris!

Avenue Palmerston

L'espace vert (le seul dont la forme justifierait le nom de «square») a vu ses arbres moribonds opportunément remplacés par de jeunes arbres.



On pourrait dire qu'il est devenu la «mer baltique» de notre quartier, puisqu'il rassemble sur son pourtour les bannières de nombreuses régions de Suède, Norvège, Danemark et d'Allemagne du Nord (villes hanséatiques et Schleswig-Holstein) auxquelles s'ajoute la représentation de la ville de Prague.



Boulevard Clovis

Si vous cherchez des sensations fortes, empruntez le boulevard Clovis en voiture ou à deux roues: vous croirez rouler avenue du Port! Les pavés, soumis à rude épreuve par le passage des bus de la STIB et des quatre lignes de bus De Lijn n'ont aucune justification esthétique. Quand donnera-t-on enfin satisfaction aux riverains qui réclament l'asphaltage du boulevard?



Les trottoirs de la promenade, dans le haut du boulevard Clovis, viennent d'être protégés par des potelets. Mais, l'état déplorable des dalles disjointes en témoigne, toute l'allée centrale est victime du comportement des automobilistes.

Toujours au bd Clovis, le siège des Wagons-lits sera transformé en crèche européenne. Encore une fois, nous nous demandons comment sera géré le trafic engendré, au vu de ce qui se passe déjà dans ce boulevard.

Enfin, à l'extrémité du boulevard Clovis, au carrefour de la chaussée de Louvain, que dire du véritable dépotoir permanent qui s'y trouve? À quand des mesures efficaces de la part des autorités?



JACQUES DE LALAING



«de Lalaing» est un nom qui devrait être familier à bon nombre d'habitants du quartier européen. D'abord, c'est à Marguerite de Lalaing, comtesse de Berlaymont, que l'immeuble le plus célèbre de notre quartier doit indirectement son nom. En transformant l'hôtel familial, sous l'actuel Boulevard de Berlaymont, en un couvent qui allait, trois siècles plus tard, émigrer en bordure de la rue de la Loi nouvellement construite, elle ne s'imaginait pas qu'elle allait, quatre siècles plus tard, propager le nom de son mari, Florent de Berlaymont, dans l'Europe entière.

Mais «de Lalaing», c'est aussi la «rue Jacques de Lalaing», anciennement «rue de l'Activité», du nom d'un peintre et sculpteur qui y avait son atelier à la fin du 19^e siècle. L'une des œuvres les plus célèbres de cet artiste est le triptyque qui domine le square Ambiorix («l'élément barbare», «la civilisation ornée» et «la société organisée»). Couplé à un site web original (www.jacquesdelalaing.be), un livre très bien documenté vient d'être consacré à la vie de celui qui peut de ce fait être considéré comme le père des trois plus anciens habitants actuels de notre quartier (Catherine Leclercq, Jacques de Lalaing, artiste et homme du monde, Bruxelles : Académie royale de Belgique, 2007, 443 p.).

Le GAQ organisera le 9 octobre à 20h15, 16 rue Van Campenhout, une rencontre (**à confirmer**) avec l'auteur du livre, qui nous parlera de Jacques de Lalaing, mais aussi de ses contemporains Constantin Meunier (auteur du Cheval à l'abreuvoir) et Jef Lambeaux (auteur de la Folle Chanson de l'avenue Palmers-ton), et du quartier des squares à cette époque. ♦



MAISON ST-CYR

Comme nous n'obtenions aucune réponse de la part du Ministre ni des différents parlementaires régionaux à qui nous avons posé la question de l'avenir de la maison St-Cyr, nous avons contacté l'architecte qui a été mandaté par le nouveau propriétaire pour sa rénovation.

Celui-ci, P. Lievrouw, est venu nous parler de ces travaux et d'autres projets réalisés par son équipe, SUM. Il s'agit d'une équipe multidisciplinaire de 60 personnes dont une trentaine d'architectes. Ils travaillent beaucoup avec des contrats de quartier, et dans leurs projets de rénovation accordent une attention toute particulière à la fonction du bâtiment. Parmi leurs réalisations et travaux en cours: la restauration de l'Institut des Sciences Naturelles, l'extension des Brigittines, la maison Hanséatique, le Concert Noble et le bâtiment d'ING à la place Royale.

M. Lievrouw nous a expliqué ensuite les difficultés rencontrées lors de la rénovation de la maison St-Cyr. Malheureusement, la belle façade conçue par Strauven est une construction artistique risquée plutôt que solide. Au lieu d'être attachée au bâtiment lui-même, elle tient sur des structures métalliques qui sont devenues fragiles – elles ont pivoté et sont d'ailleurs rouillées. Même si le budget de 400-500.000 euros pour la façade paraît assez substantiel, la complexité de la restauration exige beaucoup de travail et le risque est très élevé – pas pour n'importe quel entrepreneur donc! Le propriétaire souhaiterait entamer les travaux avant l'hiver, et ceux-ci devraient prendre au moins un an. Quant à l'affectation de la maison, il s'agit bien sûr d'un bâtiment atypique mais qui peut trouver une occupation privée comme habitation. Malgré la façade étroite de 4m, les 14m de longueur font quand même une surface de 56m² par niveau. Le propriétaire, M. Pieter Zweigers, n'a pas de projet pour cette affectation. Cet achat s'inscrit dans le contexte d'un investissement à long terme. La maison ne sera vraisemblablement pas ouverte au public, sauf éventuellement pendant les Journées du Patrimoine. ♦



Au fil des rues... et autour des squares

Square Ambiorix

Par beau temps, le plus fréquenté de nos squares fait un tabac! Il est dommage que la fontaine soit si «anémique», tout comme le débit de l'eau dans les cascades. Apparemment, les installations hydrauliques restaurées à grands frais ne sont pas encore au mieux de leur forme.



Cela n'empêche pas la plaine de jeux, dès que brille le soleil, d'attirer une foule de mamans ravies de voir leurs bambins y dépenser leur énergie.

Rue John Waterloo Wilson

À côté de l'école flamande qui abrite les réunions du GAQ depuis des années, s'achève le chantier de l'extension destinée aux jeux (buitenspeelplaats), financé par la Communauté flamande.



Rue Archimède: Maharishi Institute for Vedic Science

Une étrange bannière hissée entre les drapeaux belge et européen et une plaque proclamant immodestement «Invincibility» auront peut-être attiré votre attention si vous vous êtes récemment promené entre Ambiorix et Schuman. Après la scientologie (rue de la Loi 91, juste à côté du siège du CD&V), c'est la Méditation Transcendantale qui s'installe dans notre quartier (rue Archimède 60). Le mouvement portant ce nom est dirigé par le yogi indien Maharishi, gourou des Beatles à la fin des années '60. Aujourd'hui âgé de 90 ans, il réside dans l'ancien couvent franciscain de Vlodrop, dans le Limbourg néerlandais. Le mouvement a récemment acquis un

terrain dans la commune brabançonne de Nil-St-Vincent, centre géographique de la Belgique, où il souhaite installer, malgré les protestations des riverains, «une colonie de maisons de 150 pièces destinées à héberger des experts qui couronneront la nation d'invincibilité» (<http://www.sauveznil.be/>). Son implantation dans notre quartier est plus discrète, mais d'autant plus énigmatique. À quand une première journée portes ouvertes?

Avenue Michel Ange

Les habitants de la partie à sens unique, entre le square Ambiorix et la rue Franklin, ont hérité du bus 63 direction faubourgs parce que son trajet via la rue Véronèse n'était plus possible techniquement. Une consultation des habitants aurait été appréciée par ceux-ci. Il faudrait un plan de mobilité consistant pour tout le quartier, qui serait présenté aux riverains. Pour les bus, les habitants du quartier se demandent depuis des années pourquoi plus aucun bus n'emprunte l'avenue de Cortenberg et pourquoi ces mêmes bus sont si nombreux dans la rue Franklin (plus de 500 par jour).



Square Marguerite

Rendez-vous de tous les ados férus de sport, le square Marguerite connaît lui aussi un succès qui ne se dément pas. Sa pelouse synthétique vient d'ailleurs d'être renouvelée.



Le vandalisme qui y sévit encore devrait servir de leçon aux pouvoirs publics. Dans le cahier des charges de telles rénovations, il importe de prévoir des éléments incassables et non démontables, qu'il s'agisse de l'éclairage ou d'éléments métalliques.

Rue Charles-Quint

La construction de l'extension de l'Athénée Adolphe Max, à côté de l'école primaire s'achève.

Rue Van Campenhout: un bâtiment rénové et une nouvelle adresse pour le CPAS

L'antenne Nord-Est du CPAS de Bruxelles se trouve désormais rue Van Campenhout, 16. Les horaires d'ouverture des services sociaux demeurent inchangés: de 8h à 11h du lundi au vendredi. La consultation par des médecins généralistes, accessible à toute la population du quartier, est ouverte de 9h à 11h du lundi au vendredi, et de 14h à 15h le mercredi.



Un numéro de téléphone unique pour ces deux services, à retenir: 02/563.48.80.

Les locaux permettent un développement des activités destinées aux jeunes et aux enfants: aide scolaire, activités parascolaires, activités de loisirs, ludo-éducatives et sportives durant les vacances. Le service jeunesse est accessible au numéro 02/563.48.91/92.

Un nouveau service est d'ores et déjà offert à la population du quartier: une maison de quartier, accessible du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h30. Possibilité de prendre un repas (moyennant réservation) à prix démocratique. D'autres activités se développent. Les suggestions sont les bienvenues. Le service est accessible au numéro 02/563.48.97.

D'autres initiatives sont prévues dans un avenir proche: une décentralisation du service population de la Ville de Bruxelles ainsi que l'implantation d'une halte-garderie à destination des tout-petits.

Signalons également que le bâtiment de la rue des Gravelines sera converti en logement de transit.

MIXITÉ À TOUT PRIX DANS LA RUE ST QUENTIN

Notre quartier subit une pression constante d'activités commerciales, administratives et autres promotions immobilières. Celles-ci se développent souvent de façon anarchique ou illégale, profitant de l'inertie de réaction qui caractérise souvent les quartiers de nos grandes villes. Et pourtant, nous pouvons parfois changer les choses. Le cas de la rue Saint-Quentin est emblématique. Bref rappel des faits.

En réaction aux travaux illégaux (commencés discrètement début 2006 et totalisant 4 infractions majeures aux règles urbanistiques et environnementales) visant à transformer un ancien garage en une succursale « Express » du groupe Carrefour aux rez-de-chaussée des n°36 et 38 de la rue Saint-Quentin, les riverains ont décidé de se mobiliser pour le respect des règles protégeant les zones d'habitat (à prédominance résidentielle - cf. PRAS).

Ils ont mené leur action sur plusieurs axes (chronologiquement) :

- mobilisation des habitants via une campagne d'affichage s'interrogeant sur le caractère légal des agissements du groupe commercial;
- soutien aux petits commerces locaux implantés légalement;

- interpellation de l'administration de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles, avec réaction très rapide de celle-ci dès le moment où elle a disposé de documents probants relatifs aux infractions;
- interpellation des responsables de la société Carrefour par courrier, sans réaction;
- actions médiatiques auprès de la presse écrite et télévisuelle;
- interpellation du monde politique, avec réaction du Bourgmestre Thielemans. En novembre 2006, celui-ci signait l'injonction d'arrêt des travaux.

Au printemps 2007, le propriétaire assignait la Ville de Bruxelles en justice pour lever l'ordre d'arrêt des travaux, demande jugée « recevable mais non fondée ».

Conjointement aux étages des 36/38, où il prévoyait des logements, le propriétaire possède également au n°40 une maison unifamiliale qu'il transformait, toujours sans avoir obtenu de permis d'urbanisme, en « frit kots » (kots pour la taille, frite pour la forme...) destinés à la location. Ces travaux furent également arrêtés par la Ville de Bruxelles en novembre 2006.

Ce 21 juin 2007, un nouveau permis d'urbanisme a été déposé pour les loge-

ments. Peu de temps après, l'architecte a rencontré les riverains pour connaître les raisons de leur opposition à l'implantation commerciale. Ce fut l'occasion de rappeler qu'il ne s'agit pas de s'opposer à quoi que ce soit, mais que si implantation commerciale il y a, elle doit se faire dans les limites prescrites par la loi et en passant par les voies de consultations prévues à cet effet. À suivre... ♦



LE VIEUX CIMETIÈRE DU QUARTIER LÉOPOLD (1784-1877)

Du 18^e au 19^e siècle, le « cimetière des quatre paroisses », également nommé « cimetière de St-Josse » et plus tard « cimetière du quartier Léopold » était bordé par l'actuelle rue du Noyer: il englobait un espace partant de la rue Luther à la rue Van Campenhout et à la rue Charles-Quint, à cheval sur le haut de l'avenue de la Brabançonne et toute la rue de l'Abdication. Il date donc de l'époque de Joseph II où il fut question d'implanter les cimetières en dehors des villes pour des raisons de salubrité.

Ce cimetière abritait les sépultures des défunts des paroisses de Ste Gudule, de St-Jacques-sur-Coudenberg et de ND du Finistère. Chaque paroisse y disposait d'un terrain bien délimité; la parcelle réservée aux protestants était séparée par un mur; les tombes israélites se trouvaient dans les environs immédiats.

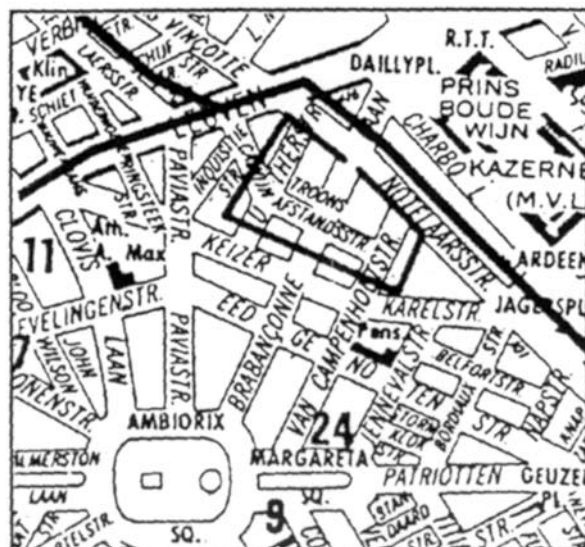
Quelques célébrités y furent inhumées, comme le peintre Louis David (+1826),

F. Van Campenhout, compositeur de la Brabançonne, l'astronome et statisticien A. Quetelet, les bourgmestres U. Verbist et Ch. de Brouckère. Leurs monuments et restes funéraires furent transférés dans le nouveau cimetière que la Ville ouvrit à Evere en 1877.

Après 1877, l'espace concerné fut encore longtemps utilisé semble-il comme dépôt de corbillards...

Tous les restes funéraires n'ont apparemment pas pu être récupérés et transférés puisque les actes d'achat des immeubles situés dans le périmètre de l'ancien cimetière contiennent une clause spécifique. Suivant celle-ci, l'admini-

nistration communale doit être prévenue lorsque des ossements sont retrouvés dans les jardins, caves ou fondations des maisons. ♦



Au fil des rues... et de la zone de bureaux

Chaussée de Louvain: Antenne population

Elle se situe toujours à la chaussée de Louvain, 300. Le GAQ souhaite qu'elle soit rapidement transférée dans les nouveaux locaux du CPAS beaucoup plus centraux par rapport au quartier.

Le bureau est ouvert les mardis et jeudis de 13h45 à 15h45. Vous pouvez vous y adresser pour toutes les opérations ayant trait à la population à l'exception des opérations concernant le Bureau Administratif des Etrangers: changement d'adresse, carte d'identité de 5 ans, retrait des cartes d'identité électroniques (Attention, seul le retrait est possible, les demandes doivent être introduites au centre administratif Bd. Anspach, 6, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et, le jeudi soir de 16h30 à 18h30), certificats divers et compositions de ménage, dons d'organes et dernières volontés, prises en charge, légalisation de signatures, copies conformes. Antenne chaussée de Louvain: 02/733.16.36, Centre administratif: 02/279.35.60

Adresses électroniques: population@brucity.be, bevolking@brucity.be.

Poste Av de Cortenbergh

Heures d'ouverture: le lundi de 8h30 à 19h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h30.

Bonne nouvelle, des range-vélos seront bientôt disponibles à cet endroit. Promesse du ministre Smet.



Rue du Noyer

La voirie est régionale, les trottoirs appartiennent d'un côté à Bruxelles et de l'autre à Schaerbeek: cela entraîne des confusions dans la gestion de la propreté qui laisse sérieusement à désirer. Il manque aussi cruellement de passages piétons.

Rue de l'Inquisition

Malgré les nombreux appels à l'aide tant à la police qu'aux autorités communales, le café situé en haut de la rue à l'angle avec la rue Calvin, ne désemplit pas, cause de

nuisances sonores tant de jour que de nuit et entraîne des perturbations de trafic et de stationnement ainsi qu'une dégradation catastrophique de la propreté jusqu'à faire fuir des habitants.

Au Cinquantenaire

La rénovation de notre plus grand parc se poursuit au fil des saisons. Les élagages importants ont soulevé des craintes, mais ont permis de nouvelles plantations. Les pelouses rabougries ont retrouvé de la lumière et le gazon repousse joliment un peu partout. La mutation de l'allée qui borde l'avenue de la Renaissance est spectaculaire. De ce côté également, les abords du pavillon qui abrite nos aînés sont égayés par de nouveaux parterres, le

bac à sable des petits s'est mué en une jolie plaine de jeux, et les terrains de pétanque ont été rénovés en juillet.

Tout vient à point à qui sait attendre: les rues oubliées du quartier de l'Ecole royale militaire ont bénéficié à leur tour d'une rénovation. Après des mois de travaux, la rue Murillo affiche des trottoirs flambants neufs, un asphalte impeccable, et des plateaux surélevés ornés de potelets à chaque carrefour; les rues adjacentes - rues Leys, Van Ostade, Wappers; ont subi la même métamorphose. Place Wappers, les pavés incongrus ont disparu sous l'asphalte, ce qui rend un aspect plus homogène à la place redessinée. Enfin, rue Léonard de Vinci s'achève le chantier d'une nouvelle aile de l'Ecole royale militaire.



Propreté

Un nouveau plan propreté a enfin été mis en place pour notre quartier mais les résultats sur les dépôts clandestins tardent à prouver son efficacité. ❖



Ilot Comines-Froissart

Les deux demandes de permis qui concernent cet îlot vide depuis des années sont passées en concertation en même temps ; au total : 172 logements, un hôtel de 150 chambres, un flat-hôtel de 12 studios, 2100 m² de commerces et 133 emplacements de parking, mais il reste que ce sont deux « promotions » différentes.

Ilot Van Maerlant

Certificat d'urbanisme et d'environnement pour cet îlot qui sera vendu à un promoteur privé pour y réaliser 20.690 m² de logements, 2400 m² de commerce, du bureau et 168 emplacements de parking. Mais pourquoi avoir placé les commerces le long de la rue Belliard ?

Résidence Palace

Aménagement du Résidence Palace bloc A pour y installer le nouveau siège du Conseil des Ministres, démolition du bâtiment le jouxtant pour faire place à l'œuf de l'architecte Samyn, aménagements prévus également dans le Bloc C, aménagements qui pourraient bien servir de prétexte à la fin d'un usage public de la piscine et du théâtre.

Realex

Pour la seconde fois, un projet de construction concernant un grand espace entre la rue de la Loi et la rue de Lalaing a été présenté en concertation. Il s'agit d'un projet de bureaux avec quelques m² de commerce. Nous aurions aimé que le promoteur inclue du logement. Nous aurions également préféré que ce projet soit lié à un autre qui se profile depuis longtemps, la démolition-reconstruction de l'hôtel Europa et de la zone en contrebas de celui-ci, chaussée d'Etterbeek. À cet endroit, les promoteurs rêvent d'ériger une ou deux tours... Lire à ce sujet nos réactions au schéma directeur, en pages 16 et 17.

Chaussée d'Etterbeek

Au total, des projets de construction le long de la chaussée d'Etterbeek totalisent 1000 logements. Destinés pour la plupart à une clientèle aisée, ils réservent cependant quelques m² à des logements conventionnés.

Immeuble Axa

Le bâtiment dans lequel les tout premiers commissaires européens se sont installés en 1958, avenue de la Joyeuse Entrée, ne pourra pas fêter son cinquantenaire. En

même temps que six autres bâtiments appartenant à la compagnie d'assurances Axa, il a fait l'objet d'une destruction spectaculaire en bordure du rond-point Schuman. Il sera remplacé par un nouvel immeuble de bureaux avec patio central. Vu la localisation du site, il avait été question d'y édifier un nouveau centre de conférences pour la Commission européenne, en remplacement du Borschette, mais le bras de fer entre Axa et la Commission sur le montant du loyer a mené à une impasse. Il s'agira donc simplement de bureaux qu'Axa tentera de louer au plus offrant, donc pas nécessairement à la Commission. En toute hypothèse, il reste acquis que l'entrée principale de l'immeuble sera sur le rond-point, que l'entrée/sortie unique des parkings sera sur l'avenue de Cortenberg, qu'un espace en rez et sous-sol côté Cortenberg sera réservé à une grande surface style Delhaize-City, que le rez côté Loi accueillera des restaurants ou commerces et qu'il y aura une brasserie sur deux étages à l'angle Loi-Joyeuse Entrée. ♦



Le nouveau schéma directeur

LES HABITANTS DU QUARTIER EUROPÉEN DE LA VILLE DE BRUXELLES ONT RÉAGI AU NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR PRÉSENTÉ PAR LA RÉGION AU COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE TENUE AU MOIS DE MAI DANS L'ANCIENNE GARE DU QUARTIER LÉOPOLD, OÙ SE TIENT ACTUELLEMENT UNE EXPOSITION CONSACRÉE AU QUARTIER EUROPÉEN. EN VOICI LE TEXTE INTÉGRAL :

Le quartier va mieux

De 1970 à 2000, notre quartier est passé de 22.000 à 12.000 habitants. Depuis 2000, il en a regagné 1000. Jusqu'à l'inauguration de la nouvelle rue de la Loi, en septembre 2003, les cyclistes quotidiens étaient rarissimes dans notre quartier. Ils se comptent aujourd'hui par centaines. Ce sont là deux indications que notre quartier commence à aller mieux. Il était grand temps.

Garder le cap

Et il est grand temps de préciser un cadre cohérent qui permette de poursuivre dans la bonne voie. C'est à quoi s'emploie le nouveau projet de schéma directeur, dans le sillage de l'imaginatif ombudsplan ARIES de 2003. Le GAQ en approuve les orientations générales, en particulier la volonté de promouvoir le logement dans la zone administrative, d'accorder fermement la priorité à la mobilité douce, de réhabiliter les espaces publics, d'assurer la préservation du patrimoine architectural existant et d'exiger des nouvelles constructions durabilité et qualité esthétique.

Nos insatisfactions

Nous estimons cependant le projet trop timoré sur plusieurs points importants principalement en ce qui concerne la préservation du logement. Nous avons des réserves sur quelques idées qu'il contient et en avons quelques autres à proposer. Nous espérons surtout que le nouveau plan directeur aidera non seulement à rendre le développement du quartier moins erratique mais aussi à réduire l'incroyable lenteur dans la réalisation d'initiatives évidentes discutées, voire décidées depuis longtemps. Nous avons rédigé une note détaillée à l'intention de Marie-Laure Roggemans et son équipe, mais souhaitons épingler ici quelques points qui nous tiennent particulièrement à cœur.

1. Logements et immeubles

- Non à la «mixité» dans la zone résidentielle. Tout en promouvant la présence de logements dans la zone administrative, enrayer beaucoup plus efficacement qu'aujourd'hui l'invasion de la zone résidentielle par les bureaux, y compris les représentations des régions, ainsi que la «kotification» des logements habitables par des familles.
- Du durable svp. Imposer des exigences de durabilité des nouvelles constructions pour limiter la valse des démolitions-reconstructions qui imposent au quartier des nuisances permanentes.
- Faire revivre la vallée. Transformer la chaussée d'Etterbeek en boulevard urbain en y assurant une continuité de logements et de commerces.
- Crèches et restos. Veiller à ce que les crèches, restaurants, cafés et autres services destinés exclusivement ou principalement au personnel des institutions européennes et à leurs visiteurs n'envahissent pas la zone résidentielle mais soient (dé)localisés dans la zone administrative, tout particulièrement dans les rez-de-chaussée des immeubles de bureaux, comme dans le JECL en construction prochaine (nous comprenons que les institutions européennes développent leurs propres crèches s'il manque de place dans les crèches publiques, mais les crèches des zones résidentielles doivent être ouvertes à tous).
- Tours. La construction de tours ne peut se faire que dans des zones qui ne sont pas aussi densément urbanisées que notre quartier. Toute construction d'un immeuble de bureaux dépassant les normes actuelles doit impérativement s'accompagner d'une libération intelligente d'espace au sol et ne peut aucunement nuire à l'habitat, ne fût-ce que par l'ombre qu'un tel bâtiment crée, mais au contraire contribuer à la fonction résidentielle, par exemple en hébergeant lui-même des logements et des services contribuant à la viabilité de la fonction résidentielle.

2. Piétons et cyclistes

- Zones 30 partout. Accorder un statut de zone 30 à l'ensemble des zones résidentielle et administrative, à la seule exception des voies de pénétration: une mesure simple permettant de rendre la circulation piétonne et cycliste plus sûre et plus agréable dans tout le quartier.

- Rapprocher le Conseil de la Commission. Placer un passage piéton traversant la rue de la Loi entre le Charlemagne et le grand escalier situé entre le Lex 2000 et le Résidence Palace: une mesure simple et peu coûteuse qui aura pour effet de raccourcir le cheminement pédestre de près d'1/2 km, de réduire (dès le tunnel) la vitesse des voitures et donc le bruit et la pollution sur toute la rue de la Loi, et de permettre une traversée en surface lorsque le rond-point Schuman est bloqué pour les sommets ou d'autres événements.
- Non au sentier ferroviaire. Plutôt que d'ajouter un cheminement piéton difficile à sécuriser entre la pointe Nord du Mail et le Lex 2000 le long du chemin de fer, améliorer et densifier les cheminements Parlement-Schuman existants: à l'horizontale par la rue de Trèves (en assurant graduellement une continuité d'arcades bien entretenues et en aménageant une traversée directe de la rue Belliard sur le trottoir Est de la rue de Trèves au lieu de forcer les piétons à une triple traversée) et par la Vallée via le Parc Léopold ou la rue de Pascale (de manière à contribuer à la vitalité de la Chaussée d'Etterbeek).
- Attention aux trottoirs. Faciliter et sécuriser la circulation piétonne en rénovant les trottoirs en mauvais état (p.ex. Michel-Ange ou Charlemagne), en les élargissant chaque fois que c'est possible sans empiéter sur la zone cyclable et en améliorant l'éclairage public comme cela a déjà été fait dans plusieurs rues du quartier.
- Pistes. Créer des pistes cyclables sur les avenues de la Renaissance, d'Auderghem, de Cortenbergh, autour des squares, etc. et une piste de joggeurs autour du Parc du Cinquantenaire avec prolongement vers le Parc de Bruxelles et le Parc de Woluwe.
- Marquage et macadam. Prolonger l'effort entrepris à travers la généralisation des SUL par un meilleur marquage au sol des espaces réservés aux cyclistes, et, chaque fois que l'occasion s'en présente, macadamiser les rues pavées ou en tout cas les bandes cyclables des rues pavées.

3. Transports en commun

- Le RER vite. Réaliser au plus vite la nouvelle gare multimodale Schuman et la liaison RER Schuman-Josaphat, de manière à réduire le trafic des bus et taxis (grâce à l'accès rapide à l'aéroport qu'elle permettra) et à favoriser la création d'un

...décortiqué par le GAQ!

nouveau site pour les institutions européennes, par exemple à la gare Josaphat ou à Schaerbeek-Formation.

- Pas d'arrêt à Jamblinne. Ne pas créer d'arrêt supplémentaire à la place de Jamblinne de Meux: en l'absence de toute perspective souhaitable de densification à cet endroit, la proximité des arrêts Schuman et Josaphat ne justifie pas la réduction de vitesse commerciale et l'investissement que représente un arrêt supplémentaire.
- Airport-Express new style. En attendant la liaison RER, aménager l'horaire SNCB de manière à ce qu'un train passant par Bruxelles-Luxembourg et Schuman dessert directement l'aéroport (sans devoir changer à Bruxelles-Nord) fût-ce seulement une fois par heure et en semaine, ce qui est plus sûr aux heures de pointe et moins gênant pour le quartier que les bus.
- Tram au Cinquantaire. Prolonger les lignes 39/44 (et peut-être 81) jusqu'à l'avenue de la Joyeuse Entrée (nous ne sommes pas convaincus à ce stade par le prolongement jusqu'à la Porte de Namur, ni par le projet de tram de la vallée, en raison des goulets de la gare de St-Josse et de la rue Gray).
- Métro du futur. Poursuivre la réflexion sur l'optimisation des liaisons métro au niveau de l'ensemble de la Région (nous ne sommes pas convaincus à ce stade par la liaison Mérode-Trône) et dans l'immédiat augmenter autant que possible capacités et fréquences sur les lignes 1a et 1b.

4. Trafic automobile

- Moins 20% résolutement. Contribuer à la réduction de 20% du trafic automobile dans la Région par exemple en profitant des réaménagements futurs pour limiter les rues de la Loi et Belliard à trois bandes de circulation automobile, en adoptant une politique concertée de parkings payants pour les non-riverains, en rendant plus difficile ou plus coûteux pour les entreprises de fournir du par-

king à leurs employés, en soutenant une politique inter-régionale de parkings de dissuasion et de bandes bus réservées sur les autoroutes de pénétration.

- En finir avec l'absurde autoroute Cortenbergh. Mettre en sous-sol du trafic de transit en provenance de l'avenue de Cortenbergh de manière à permettre une transfiguration du rond-point Schuman en «piazza», mais aussi, grâce à l'adoption de la variante «longue» envisagée dans le projet de plan directeur, de manière à supprimer la barrière autoroutière Cortenbergh qui pollue et coupe absurdement notre quartier en deux (cette formule longue n'exige pas de tunnel supplémentaire mais l'utilisation à double sens du tunnel existant, et n'implique pas de surcoût important s'il est couplé avec le recouvrement de la trémie du Cinquantaire et l'inversion de sens des rues de la Loi et Belliard).
- Loi et Belliard intelligemment inversés. Inverser les sens de circulation sur les rues de la Loi et Belliard de manière à permettre, sans surcoût important, la mise en sous-sol du trafic de transit sur l'avenue de Cortenbergh et profiter du réaménagement pour réduire à trois bandes l'entrée de la ville par la rue Belliard et y améliorer les traversées piétonnes.
- Pas de déplacement coûteux de la trémie Belliard. Le prolongement du tunnel Belliard jusqu'à la rue de la Science, exploré dans le projet, ne nous paraît en revanche pas souhaitable: pour faciliter la traversée des piétons, il est nettement préférable et massivement moins cher de réduire le nombre et la largeur des bandes de circulation et augmenter la durée de passage plutôt que d'encourager la pénétration automobile par un tunnel supplémentaire; tant pour les habitants que pour les visiteurs et les travailleurs du quartier, mieux vaut consacrer les ressources disponibles à l'opération combinée mise à double sens du tunnel Cortenbergh/ couverture de la trémie Cinquantaire/ inversion de sens Loi/Belliard.

5. Espaces publics

- Cinquantaire: trémie et laiterie. Poursuivre la réhabilitation du parc du Cinquantaire, principalement en recouvrant la trémie, de manière à pouvoir recréer des traversées transversales et une allée centrale en continuité avec le rond-point Schuman, et aussi éventuellement en créant une laiterie qui pourrait former le noyau de structures temporaires pour des événements spécifiques et renforcer la dynamique à créer par la brasserie prévue à l'angle Joyeuse Entrée/ Loi.
- Piazza Schuman et au-delà. Organiser un concours pour le rond-point Schuman (y compris la partie émergée de la gare), mais aussi plus largement, par exemple pour l'avenue de la Joyeuse Entrée et le pourtour de la Mosquée, ainsi que pour le boulevard Charlemagne.
- Nettoyage esthétique. Prêter l'attention requise à des détails qui contribuent significativement à la qualité esthétique du quartier: par exemple, déplacer les bulles de recyclage qui déparent l'entrée du square Ambiorix, supprimer la structure de métal rouillée qui surplombe le chemin de fer entre le Résidence et le Lex 2000, interdire le stationnement des camions dans le Quartier des Squares.

épilogue

Les hasards de l'histoire ont fait que les institutions européennes se sont installées dans un quartier de notre ville. Malgré les dizaines de milliers d'emplois qu'elles y ont amenés, il ne faut pas qu'elles aboutissent à le détruire. Il faut au contraire qu'elles l'aident à en refaire un quartier où il soit particulièrement agréable de travailler, de circuler et d'habiter, un modèle de ce que prêche l'Europe en matière de déplacements et de constructions respectueuses de l'environnement, en matière de préservation du patrimoine historique et de cohabitation conviviale de personnes de tous âges et de toutes origines. ❖



Quelques informations...

Ce numéro d'Inforquartier a été bouclé le 7 août 2007. Ont notamment contribué à sa rédaction : Jacques Bouyer, Charles Declercq, Christian Dekeyser, Alain Dewez, Jacqueline Gilissen, Arabel Goldenson, Daniel Hanekuyk, Javier Lora, Félicie Martin, Jean-Michel Mary, Robert Nijhoff, Randy Rzewnicki, Philippe Toussaint, Philippe Van Parijs, Michel Van Roye, Charles et Anne-Marie Vanderlinden. Inforquartier est le bulletin annuel d'information de l'asbl GAQ.

Trois photos en page six proviennent de sites Web : les deux premières en haut du Centre chauves-souris Suisse (Nuit des chauves-souris 2004) et la troisième de Google Maps.

Inforquartier est distribué gratuitement par les membres du GAQ dans toutes les boîtes aux lettres du quartier européen de Bruxelles-ville, dit Quartier Nord-Est. Ce numéro est tiré à 8.000 exemplaires. La maquette a été transmise à l'imprimeur le 8 août 2007.

Vous trouverez des compléments d'informations (textes et photographies) sur notre site web (<http://www.gaq.be>) dans les prochaines semaines. ❖

The GAQ in 2007 What do we do?

The name of our residents' organisation, 'Groupe d'Animation' might suggest that we focus on fun and entertainment. Indeed we do organise some fun events. But many of the GAQ's activities are more serious. They involve informing and supporting residents in order to maintain the quality of life here. We hold monthly meetings, inform residents and/or the press about issues we find important, and participate in the public hearing process about building permits.

The GAQ meetings are a forum for all residents. Complaints can be presented directly to the police representative at our meetings; and issues concerning larger numbers of residents are discussed. At GAQ meetings we always consider requested building permits - and weigh the costs and benefits to the quality of life for residents.

In the past year, the GAQ welcomed the Ministers for Mobility and Housing / Urban Development, as well as a spokesman from the STIB. The GAQ Administrative Board has also held preliminary meetings with a number of new councillors, who will be invited to the monthly sessions soon to report on progress achieved.

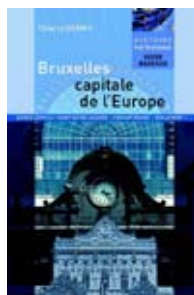
What else do we do? Lots more, including some "Animation", such as the upcoming "Fête des Squares" (with all sorts of entertainment and, of course, a 'brocante' - jumble sale). Over the past couple of years we have organised visits to noteworthy buildings for our members, such as the Brussels Parliament and well-known gems of Brussels' heritage like the Maison St-Cyr and the Hôtel Van Eetvelde. And we also produce and distribute the "Inforquartier", the annual newsletter that you are holding.

We need your help –we welcome active participants. Currently we have a few tasks that we really need some help with, such as investigating and responding to requested building permits. This can involve writing letters, circulating petitions, and/or attending public hearings.

Can you help? If any of these activities are of interest to you, or you have some other concern, please feel free to join us. Come to one of our meetings, or send 15€ to our bank account. Then each month you'll receive a report of the previous meeting and an announcement of the agenda topics for the next meeting. ❖

Un nouveau livre vient de sortir

dans la foulée de l'exposition autour du Berlaymont et de celle qui se tient dans l'ancienne Gare du Luxembourg jusqu'à la mi-septembre: Bruxelles, Capitale de l'Europe, par Thierry DEMEY, aux éditions Badaeux. L'auteur présentera son livre lors de notre fête du 30 septembre. ❖



Usage des langues

Le français étant la langue comprise par le plus grand nombre d'habitants du quartier, ce bulletin annuel est rédigé en français et nos réunions mensuelles se déroulent principalement en français. Mais ceux qui s'expriment plus facilement dans une autre langue ne doivent pas hésiter à le faire: il y aura toujours quelqu'un pour traduire si nécessaire.

Taalgebruik

Daar het Frans de taal is die door het grootste aantal inwoners van onze wijk wordt begrepen is onze jaarlijkse publicatie in het Frans gesteld en worden onze maandelijkse vergaderingen in het Frans gehouden. Maar wie zich gemakkelijker in het Nederlands uitdrukt mag het gerust doen: indien nodig zal er wel altijd iemand vertalen. Onze website is wel drietalig (Frans-Nederlands-Engels) en sinds zijn statutaire vergadering van 1 juli 2003 heeft onze comité ook een officiële Nederlandse naam: « Animatiegroep van de Europese Wijk van de Stad Brussel, Noord-Oost-Wijk genoemd ».

Language use

As French is currently the language that is understood by the greatest number of inhabitants of our neighbourhood, our annual bulletin is published in French and our monthly meetings are mainly held in French. But those who can express themselves more easily in English are welcome to do so. If necessary, there will always be someone there to translate. Our web site, however, is trilingual (French/ Dutch/ English). ❖



Beste buur,

Wat zou u ervan denken om nog eens rond te neuzen op uw zolder en een aantal spullen te verkopen ? Net als ieder jaar nodigt het Wijkcomité GAQ u ook nu weer uit om deel te nemen aan het wijkfeest (rommelmarkt, muziek, stands van verenigingen, enzovoorts).

ROMMELMARKT – VOORWAARDEN VOOR DEELNAME

- u dient inwoner te zijn van de Noord-Oost-Wijk van Brussel-Stad en
- onderstaande inschrijvingsstrook ingevuld te bezorgen aan Alain Dewez (Lutherstraat 24) of aan Christian Dekeyser (Keizer Karelstraat 130). Vergeet niet 6 euro bij te sluiten voor elke verkoopruimte van 2 x 4 m (*de verkoopruimtes zijn gratis voor kinderen onder de 12 jaar die hun speelgoed willen verkopen*).
- het is niet toegestaan nieuwe waren of eetwaren te verkopen.
- het reglement voor deelname en een plattegrond met daarop aangegeven uw verkoopplek zullen op zaterdag 29 september in de namiddag worden rondgedeeld.

Aan de bewoners van de Europese Wijk van de Stad Brussel

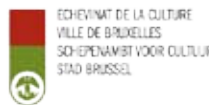
Feest op de squares

GEORGANISEERD DOOR HET WIJKCOMITÉ GAQ

IN SAMENWERKING MET HET SCHEPENAMBT VOOR CULTUUR



Zondag 30 september van 9 tot 14 uur op Ambiorix Square



Naam en voornaam :

Straat, nr, bus :

.....

Tel. :

schrijft zich in voor de rommelmarkt van 30 september 2007

datum en handtekening





Aux habitants du quartier européen
de la Ville de Bruxelles

Les squares en fête

ORGANISÉ PAR LE GAQ

EN COLLABORATION AVEC L'ÉCHEVINAT DE LA CULTURE



Le dimanche 30 septembre
de 9 à 14 h
au Square Ambiorix



Nom et prénom :

Rue, N° et boîte :

Tél. :

S'inscrit pour la brocante du 30 septembre 2007

Date et signature



Chère voisine, cher voisin

Pourquoi ne pas remuer vos fonds de grenier, opérer un grand nettoyage ? Le comité de quartier, le GAQ, vous invite, comme chaque année, à participer à sa fête de quartier (brocante, animations musicales, diverses associations invitées,...)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- habiter le Quartier Nord-Est de Bruxelles-Ville
- découper (ou recopier) et déposer le **bulletin d'inscription qui figure ci-dessous** chez Alain Dewez (rue Luther, 24) ou chez Christian Dekeyser (rue Charles-Quint, 130) et joindre 6 euros par emplacement de 2 m x 4 m.

REMARQUES :

- l'emplacement est gratuit pour les enfants de moins de 12 ans qui vendent leurs jouets. **Il est interdit de vendre des objets neufs ainsi que des aliments.**
- un règlement de participation ainsi qu'un plan indiquant votre emplacement vous sera distribué le samedi 29 septembre dans l'après-midi.

